



Commune de CESANCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : G. Barthe, A. Bailly, C. Nicolas, A-S Bride, J-P Bouilleux, P. D'Alberto, P. Moreau, L. Fromont, C. Ducry,

Représentés : F. Drouhin (pouvoir à G. Barthe)

Absent : M-S. Blanchot

Secrétaire de séance A. Bailly

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut débiter.

Ouverture de la séance à 19h10

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2023

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2023 est **approuvé à l'unanimité** des présents et représentés.

2) Création d'un poste et recrutement d'un agent recenseur

Le recensement national doit avoir lieu à Cesancey entre le 18 janvier et le 17 février 2024. À cette fin il est nécessaire de créer un poste d'agent recenseur. Le conseil municipal décide de fixer à 100h la durée de ce contrat qui sera renouvelable en cas de besoin.

Décision adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

3) Délibération pour l'approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le conseil municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales. La Commission Locale d'Évaluation des charges transférées s'est réunie le 6 juillet 2023 pour établir son rapport.

Après examen du rapport, le conseil municipal décide de le valider.

Décision adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

4) Délibération concernant l'acquisition de la parcelle de bois cadastrée ZE n°19

Les propriétaires de la parcelle cadastrée ZE n° 19 lieux-dits « en vivaillon », contenance 29 ares 78 centiares souhaitent la vendre au prix de 608 €. En vertu des dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code forestier, la commune bénéficie d'un droit de priorité sur l'acquisition de cette parcelle et dispose de 2 mois pour s'en porter acquéreur.

Après visite sur site et constat de la bonne accessibilité du terrain, planté de jeunes acacias droits, le conseil municipal souhaite se porter acquéreur de cette parcelle.

Décision adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

5) Définition des besoins en voirie de compétence communautaire pour 2024-2025

Les voiries dépendant de l'entretien d'ECLA ne nécessitent pas d'entretien particulier à prévoir. Le conseil signalera cependant que le bitume de la rue de Penu direction Gevingey est fissuré.

Questions diverses :

- Une réunion concernant la sécurisation de l'accès aux serres s'est tenue entre la mairie et les services départementaux. Les propositions qui ont été faites pour aménager la voirie doivent être présentées et discutées avec les propriétaires des terrains occupés par les serres.

- Certaines allées du cimetière vont être engazonnées pour en faciliter l'entretien et à titre de test.

- Devis et demandes de subventions. M. le maire nous informe qu'il a demandé un devis pour améliorer et rendre plus économique l'éclairage de la salle des fêtes et l'ajout d'un détecteur dans les WC et le hall. D'autre part une subvention va être demandée afin d'obtenir du mobilier plus moderne et ergonomique pour l'école. Discussion sur la rénovation du petit bâtiment de la bascule.

- Discussion concernant la poursuite des projets pédagogiques menée avec les élèves du lycée agricole de Montmorot en partenariat avec Jura nature environnement. Il est envisagé d'étudier les contraintes et avantages du classement de certains terrains de pelouses sèches en Espace naturel sensible.

- Chemins Ruraux. L'entretien des chemins va faire l'objet d'une mise au point. L'établissement des listes des riverains de chaque chemin doit être établi par les adjoints référents.

- Signalement de difficultés à entretenir le lit du ruisseau à sec envahi par les ronces et le lierre qui déborde chez les riverains.

- État des lieux concernant la signalétique du village à faire très rapidement pour renouveler certains panneaux et sécuriser les points noirs.

Tous les points ayant été évoqués, la séance est levée à 21h05.